

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 40 (1899), p. 1-7

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1899__40__1_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1899__40__1_0)

© Société de statistique de Paris, 1899, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 1. — JANVIER 1899.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1898.

SOMMAIRE. — Ouverture du scrutin pour le renouvellement partiel du Bureau et du Conseil. — Élection et présentation de nouveaux membres — Présentation des ouvrages par le Secrétaire général — Communication de M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, sur l'état économique et financier de l'Indo-Chine et sur l'organisation d'un service de statistique dans ce pays. — Proclamation des résultats du scrutin.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. C. Moron, vice-président :

M. le PRÉSIDENT : Je dois l'honneur de présider votre réunion à l'état de santé de notre président, M. Baurin-Gressier, et à l'abstention de notre premier vice-président, M. Fernand Faure, lequel, par un scrupule qui l'honore et devant lequel nous devons respectueusement nous incliner, a désiré ne pas présider la séance au cours de laquelle doivent avoir lieu les élections des membres du bureau de notre Société.

J'ai fait prendre aujourd'hui même des nouvelles de la santé de M. Baurin-Gressier. Je suis heureux de vous annoncer que ces nouvelles sont satisfaisantes, et je crois être l'interprète de la Société tout entière, en adressant à notre cher Président nos vœux de prompt et complet rétablissement.

J'ai la satisfaction de saluer la présence au milieu de nous de M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, qui a bien voulu nous promettre une conférence sur la situation de notre grande colonie et les progrès économiques et financiers réalisés sous sa haute administration.

M. le PRÉSIDENT déclare ouvert le scrutin pour le renouvellement partiel du Bureau et du Conseil. Il dépose dans l'urne les bulletins de vote, sous pli cacheté, qui lui ont été envoyés par les membres titulaires empêchés d'assister à la séance et annonce que le scrutin sera clos à 10 heures.

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre 1898 est adopté.

M. JUGLAR, qui n'a pu venir à la séance du 16 novembre, aurait quelques observations à présenter au sujet de la discussion qui a eu lieu dans la séance du 19 octobre et surtout de la note qui a été insérée en annexe au procès-verbal ; mais il désire ne pas retarder la communication inscrite à l'ordre du jour et demande qu'on veuille bien lui réserver son tour de parole à la séance de janvier prochain.

L'assemblée adhère à cette proposition.

Est élu, à l'unanimité, comme *membre titulaire* :

M. Lucien LEFOYER, avocat.

Sont présentés, comme *membres titulaires*, pour être soumis à l'élection dans la prochaine séance :

Sur la proposition de MM. le Dr Jacques Bertillon et Michaut :

M. RAYNAL, capitaine d'artillerie de marine.

Sur la proposition de MM. Fernand Faure et Adolphe Coste :

MM. Charles LAURENT, conseiller d'État, secrétaire général du ministère des finances, 159, boulevard Saint-Germain ;

JOBERT, directeur général des manufactures de l'État, 4, rue de Douai ;

BOUSQUET, conseiller d'État, directeur général des douanes, 31, boulevard Berthier ;

LAURENT (François), ingénieur en chef, inspecteur des manufactures de l'État, 7, rue de la Néva.

Sur la proposition de MM. Doumer et Fernand Faure :

M. BRENIER, directeur de l'agriculture et du commerce en Indo-Chine, à Saïgon.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne la nomenclature des ouvrages offerts à la Société depuis la dernière séance :

1° *Monographie de la commune de Chassey-en-Auxois (Côte-d'Or) ; la réforme fiscale par la sécurité du titre foncier*, par M. Victor Flour de Saint-Genis ;

2° *La législation des assurances fraternelles aux États-Unis*, par M. Eugène Rochetin ;

3° *Aperçu historique sur les syndicats de vente des combustibles dans le bassin rhénan-westphalien*, par MM. E. Grüner et E. Furster ;

4° *Les valeurs mobilières étrangères et l'impôt*, par M. Maurice Jobit, avec préface de M. Paul Delombre. Une analyse de cet ouvrage sera donnée, dans ce *Journal*, par M. Léon Salefranque ;

5° *De la résistance des types anthropologiques aux influences des milieux*, par M. le Dr Liétard ;

6° *L'achèvement et l'application de la réforme monétaire de la Russie*, par M. R. Ledos de Beaufort ; — *L'artèle et la coopération en Russie, son histoire, son état actuel*, par M. Paul Apostol, de Moscou ; ces deux ouvrages sont précédés d'une préface de M. Arthur Raffalovich ;

7° *La mission lyonnaise d'exploration commerciale en Chine, 1895-1897* ; document offert par la chambre de commerce de Lyon et M. Brenier, membre de la mission. M. Thierry-Mieg a bien voulu se charger d'en faire le compte rendu ;

8° *Les inscriptions dans l'Université et dans les instituts supérieurs du royaume d'Italie*, par M. Carlo F. Ferraris, de Padoue ;

9° *Le monopole fiscal des spiritueux distillés. — Rapport sommaire sur les relations entre le monopole de l'alcool et l'agriculture en Suisse*, par M. Milliet, de Berne.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, sur l'état économique et financier de l'Indo-Chine et sur l'organisation d'un service de statistique dans ce pays.

Cette communication, que l'assemblée a écoutée avec un vif intérêt et accueillie par des applaudissements unanimes, est résumée ci-après, en annexe au présent procès-verbal.

M. le PRÉSIDENT : Je réponds certainement à vos désirs en adressant nos plus chaleureux remerciements à M. Paul Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, qui, faisant trêve pour quelques heures à ses graves préoccupations, a bien voulu venir prendre place auprès de ses amis de la Société de statistique de Paris.

Dans son intéressante conférence, M. P. Doumer, avec toute la netteté de son esprit et la précision de sa parole, nous a fait connaître les ressources de notre grande colonie de l'Extrême-Orient, les projets destinés à en accroître les richesses, et les progrès déjà réalisés.

Grâce à son activité, à son énergie, à sa vaillance bien française, M. P. Doumer dotera notre pays de nouveaux débouchés pour son commerce et son industrie et d'une grande colonie riche et prospère. Il aura ainsi contribué pour une large part à la grandeur de la patrie.

A la suite de la communication de M. Doumer, il a été nommé, conformément à l'article 10 du règlement intérieur, une commission spéciale chargée de préparer un projet d'organisation de la statistique en Indo-Chine. Sont désignés, pour faire partie de cette commission, outre le Bureau de la Société, MM. E. Levasseur, Adolphe Coste, Alfred Neymarck et Dubois de l'Estang; M. L. Salefranque, secrétaire.

Le scrutin pour le renouvellement partiel du Bureau et du Conseil a été fermé à 10 heures et dépouillé par MM. Lucien March et Louis Poinso. M. le Président en proclame les résultats :

Nombre de votants : 71 ; majorité absolue : 36.

Ont obtenu pour la présidence en 1899 : M. Fernand Faure, 68 voix, et M. Edmond Duval, 1 ; pour la vice-présidence : M. Émile Mercet, 69 voix, et M. Schelle, 1 ; pour les fonctions de membres du Conseil : M. Gustave Bienaymé, 70 voix, M. Pierre des Essars, 69, M. Maurice Bellom, 1 et M. Etienne Chalvet, 1.

En conséquence, M. le Président proclame :

Président pour 1899 : M. Fernand Faure; vice-président pour trois ans : M. Émile Mercet; membres du Conseil pour trois ans : MM. Gustave Bienaymé et Pierre des Essars.

Le Bureau et le Conseil de la Société se trouvent donc composés de la manière suivante pour l'année 1899 :

Président : M. Fernand Faure.

Vice-présidents : MM. C. Moron, Edmond Duval et Émile Mercet.

Secrétaire général : M. Émile Yvernès.

Membres du Conseil : MM. Schelle, Léon Salefranque, Edmond Fléchey, Arthur Chervin, Gustave Bienaymé et Pierre des Essars.

Secrétaire des séances : M. Léon Salefranque.

Trésorier-archiviste : M. Paul Matrat.

L'ordre du jour de la séance du 18 janvier 1899 est fixé comme suit :

1^o Installation du nouveau président ;

2^o Observations de M. Juglar sur la discussion relative à cette question : Les tableaux officiels ou privés des faits que relève la statistique portent-ils la trace des événements historiques, politiques et économiques ?

3^o Fin de la discussion sur la statistique agricole de 1892 : M. Fléchey ;

4^o Les banques au Japon, par M. Pierre des Essars.

La séance est levée à 10 heures trois quarts.

Le Secrétaire général,
Em. YVERNÈS.

Le Vice-Président
faisant fonctions de président,
C. MORON.

II.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

L'ÉTAT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DE L'INDO-CHINE ET L'ORGANISATION D'UN SERVICE DE STATISTIQUE DANS CE PAYS,

PAR M. DOUMER, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDO-CHINE.

M. Paul DOUMER se déclare très heureux de l'occasion qui lui est offerte de se retrouver avec ses collègues de la Société de statistique et de les entretenir de notre grande colonie de l'Indo-Chine. Il semble toutefois, à en juger par le texte

de l'ordre du jour, qu'on ait donné trop d'importance aux quelques paroles qu'il a à prononcer. Ce sont des indications, des renseignements qu'il apporte, bien plutôt qu'une communication qu'il va faire.

La statistique existe encore très peu en Indo-Chine. Ce qui a été réalisé jusqu'à présent est extrêmement rudimentaire. On peut dire que presque tout est à créer, en Indo-Chine, en matière de statistique. M. Doumer voudrait essayer de combler cette lacune. C'est sur ce point qu'il se propose d'insister et d'appeler l'attention de la Société, en lui demandant ses avis sur les méthodes et sur le plan qu'il conviendrait de suivre pour obtenir ce résultat. M. Doumer est heureux de présenter M. Brenier, qui est l'auteur du beau volume sur les travaux de *la Mission lyonnaise en Chine*, et qui vient d'être appelé par le gouverneur général aux fonctions de directeur de l'agriculture et du commerce en Indo-Chine, service qui doit comprendre un bureau de statistique.

On jugera facilement de l'absence de statistique dans cette grande colonie, quand on saura que l'on n'est pas bien fixé sur la population de l'Indo-Chine. Les uns donnent 20 millions d'habitants, les autres 25. Ces résultats, fort incertains, s'expliquent aisément par le mode de recensement suivi par les agents qui en étaient chargés. Tantôt on comptait, au Tonkin surtout, le nombre des maisons de chaque village, et on multipliait ce nombre par 4 pour avoir le nombre d'habitants ; tantôt on multipliait le nombre des *inscrits* (Annamites payant l'impôt, d'après les rôles des mandarins) par des coefficients acquis par l'expérience en Cochinchine, et variant entre 12 et 15, pour obtenir la population totale. Au Tonkin, la population est de 10 à 12 millions d'individus, presque tous fixés dans le delta ; en Annam, de 5 à 6 millions. La Cochinchine possède 2 millions 1/2 d'habitants, disent les uns, 3 millions soutiennent les autres. Le Cambodge en a de 1 1/2 à 2 millions ; le Laos entre 500 000 et 1 million. Au total, les deux limites extrêmes entre lesquelles varie la population de l'Indo-Chine est ainsi de 20 à 25 millions, pour une surface que nous ne connaissons pas beaucoup mieux.

En Cochinchine, la superficie des 20 arrondissements ou inspections a été exactement déterminée par une triangulation scientifique : elle est de 60 000 kilomètres carrés. Mais partout ailleurs les quelques opérations qui ont été effectuées ne se rejoignent pas entre elles, et elles n'ont pas de base solide. Un service géodésique va être organisé en vue de reconnaître la superficie réelle du pays par les moyens scientifiques suivis en France.

En attendant, on peut évaluer approximativement la superficie de l'Indo-Chine à plus de 1 million de kilomètres carrés, soit environ le double de la France. En y comprenant la rive gauche du Mékong qui, aux termes de nos traités avec l'Angleterre, est appelée éventuellement à faire partie de nos possessions, on peut compter 1 500 000 kilomètres carrés, le triple de la France.

La population de l'Indo-Chine est une population travailleuse qui produit non seulement pour sa consommation personnelle, mais qui exporte.

Le budget général de l'Indo-Chine fait face aux dépenses des services du gouvernement général, des douanes et régies, du service judiciaire, des travaux publics, à une partie des dépenses militaires, et enfin à diverses dépenses spéciales. Les troupes locales seront, à partir de l'année prochaine, payées par ce budget, les régiments français étant seuls entretenus par la métropole. Les dépenses prévues au budget général, pour 1899, montent à 17 617 000 piastres, soit, au change qui a été adopté pour le calcul des crédits (1 piastre = 2 fr. 40 c.), 42 286 600 fr. L'ensemble des budgets locaux de la Cochinchine, du Tonkin, de l'Annam, du Cambodge et du Laos monte à 13 079 604 piastres, soit 31 391 000 fr. C'est un total de 73 millions 1/2 de francs à peu près, mais dont la charge se répartit très inégalement. En Cochinchine, cette charge est environ de 15 fr. par tête d'habitant ; elle est de 3 à 4 fr. en Annam. La population est peu imposée comparativement à ce qui se passe dans les Indes anglaises ou néerlandaises. Notre grande colonie est encore loin d'être arrivée d'ailleurs au complet développement économique qui doit lui assurer des recettes bien supérieures à celles qui figurent aujourd'hui dans ses budgets.

L'Indo-Chine est, dans sa plus grande partie, un pays très fertile. Les ressources naturelles les plus variées y abondent. Il suffit de savoir et de vouloir les utiliser.

La Cochinchine possède des forêts très étendues dans lesquelles se rencontrent les essences les plus recherchées. La récolte du riz y est considérable ; on l'obtient à très bon marché. Des canaux naturels admirables fournissent un transport quasi gratuit, dans des conditions uniques au monde. En effet, grâce au régime des marées qui se fait sentir dans tout le delta de la Cochinchine, le producteur embarque sa récolte sur des jonques qu'il laisse aller au courant. Si une marée ne suffit pas pour le transporter à destination, il n'a qu'à attendre la suivante, et continuera ainsi son voyage jusqu'au port d'embarquement ou au marché. Il rentrera chez lui par le même moyen. Les fleuves et les canaux de la Cochinchine permettent ainsi le transport des 400 000 à 600 000 tonnes de riz qui sont récoltées en plus de la consommation locale. Si l'on tient compte de la valeur supérieure du riz décortiqué, et bien que cette conversion de piastres en francs ait toujours quelque chose de trompeur, cela représente une exportation annuelle de 40 à 50 millions de francs. La Cochinchine exporte également le poivre, et cela en grande quantité. Les tableaux des douanes françaises permettent de constater que le poivre de la Cochinchine est en train de l'emporter sur le poivre indien pour la consommation française. Il en sera de même des autres produits de la Cochinchine lorsqu'elle aura porté sa production au chiffre qu'elle peut normalement atteindre. Ses produits viendront supplanter les produits similaires étrangers sur notre marché intérieur. Un des plus intéressants est certainement le coton. Celui du Cambodge pourrait lutter avantageusement contre les similaires de l'Inde.

Le poivre bénéficie d'un demi-tarif, soit 104 fr. par 100 kilogr. de poivre. On a considéré que le droit de douane est pour moitié un droit fiscal et pour moitié un droit protecteur. Les produits coloniaux ne sont assujettis qu'au premier, et cette situation leur permet de lutter avantageusement et d'exporter leurs produits dans de bonnes conditions.

Au Tonkin, la population est plus dense et l'exportation de riz, la plus importante cependant, de 50 000 à 60 000 tonnes seulement. Avec une bonne récolte, on voit les exportations doubler de valeur d'une année à l'autre, comme par exemple en 1897 par rapport à 1896. La sériciculture pourrait dans ce pays, comme en Annam, donner d'excellents résultats.

Quant à l'Annam et au Cambodge, s'ils ne jouent pas encore le même rôle que la Cochinchine et le Tonkin, cela tient à ce que ces régions sont dépourvues de moyens de transport fluviaux et de canaux. Des résultats aussi favorables seront obtenus quand on leur aura fourni leur outillage de voies de communication.

L'Annam ne ressemble en rien aux autres pays de l'Indo-Chine. Les rivières ne peuvent y être rendues navigables ; elles sont torrentueuses et transportent des quantités considérables de terres arrachées aux montagnes. De là des barres qui se forment dans les estuaires et empêchent ceux-ci d'être transformés en ports. Les travaux qui ont été exécutés à Vinh, à Tourane, ont été démolis ; toujours la nature a eu raison des travaux des hommes.

L'Annam a un climat très varié selon l'altitude. Le climat y est relativement sec pendant 6 à 7 mois de l'année. Aussi peut-on y supporter des températures beaucoup plus élevées qu'en Cochinchine ; les fonctionnaires qu'on envoie dans ce pays ne veulent plus aller ailleurs.

Ce n'est pas seulement pour les habitants que ce climat est favorable, mais aussi pour les plantes. Tous les essais de cultures riches effectués par les directions de l'agriculture dans les champs d'expériences ont réussi en Annam ; tous ces essais ont été concluants. On a planté du tabac de Sumatra. Cette transplantation a été favorable à la plante, qui s'est même améliorée et pourrait concurrencer sérieusement les produits de Sumatra. La gutta-percha réussit également très bien. Le thé constituera prochainement pour l'Annam une richesse considérable. Cette culture fournira un rendement certain presque sans aléa ; l'exportation est à la fois facile et sûre. Analysé et dégusté, le thé de l'Annam se montre, comme puissance en

théine, égal et même supérieur aux meilleurs thés de la Chine. Les colons peuvent entreprendre cette culture en toute sécurité et avec un capital relativement restreint. Le café donne aussi de bons résultats.

Cependant, l'Annam exporte peu, et ses exportations ne comportent guère que la canne à sucre, ou plutôt le sucre préparé d'après les procédés du pays et que des bateaux allemands transportent dans les usines anglaises de Hong-Kong pour être raffiné. On obtiendra, là encore, des résultats très appréciables lorsque des usines seront établies sur place et qu'on ouvrira à ces marchandises un marché de plus dans les provinces méridionales de la Chine et même au Japon. La Chine est, en effet, pour le sucre comme pour le riz, un pays qui a toujours faim. La population y est très dense et les récoltes manquent souvent. Il y a toujours une disette sur un point quelconque de ce vaste pays, qui constitue ainsi un marché presque illimité.

Le rotin d'Indo-Chine est d'excellente qualité. Un marché de ce produit tend à se développer à Tourane et à Saïgon. Ce sera là un double bénéfice pour les producteurs et les intermédiaires français, car on consomme, en France, de très grandes quantités de rotin.

Le coton du Cambodge, bien que coton à courte soie, est d'une finesse exceptionnelle; le Japon, et bientôt la Chine, auront de plus en plus besoin de coton. Déjà, c'est dans le premier de ces pays que va la totalité de la récolte cambodgienne. La fécondité du Cambodge, à cet égard, s'explique par les inondations du Mékong. La culture est effectuée pendant la période des basses eaux sur le terrain fécondé par le dépôt d'une couche d'humus pendant la période des hautes eaux. C'est un régime analogue à celui du Nil.

Le coton de l'Annam, à courte soie aussi, est d'une qualité moindre, mais grâce à l'abondance de la population dans la province du Than-Hoa, on peut espérer arriver plus rapidement à augmenter les quantités produites. M. Engel Dolfus va établir à Haiphong une première usine de 20 000 broches pour alimenter l'Indo-Chine et le Yunnan. Grâce à la Société cotonnière indo-chinoise, à la création de laquelle Lyon s'est aussi intéressé et qui possède des ressources financières importantes, on ne tardera pas à développer la culture et à créer une grande industrie.

Au Tonkin, la situation est moins favorable. La population est très dense dans le delta, mais le reste du pays a été ravagé depuis quarante à cinquante ans par les bandes chinoises. Les révoltes, les invasions, les guerres, ont fait de certaines parties de ce pays un véritable charnier; aux environs de Sontay, de Tuyen-Quang, de Kep, etc., les cadavres infestent ces plaines. On ne pourra venir s'y installer que dans un temps assez long.

Le Tonkin est une région boisée. Le rotin fait l'objet d'une exploitation très importante, il en est de même du bambou. Le Tonkin fournit les essences les plus recherchées par la parfumerie ou la distillerie des liqueurs, notamment la badiane, qui a depuis un an un marché en France. Il fallait, jusqu'ici, aller l'acheter à Londres.

Au fur et à mesure qu'elle s'étendra et qu'elle reprendra possession des régions du Haut-Tonkin, la culture du riz fournira à l'exportation des quantités de plus en plus considérables. La population, en effet, se développera, mais sans croître aussi rapidement que la production.

Ces indications ne peuvent pas, malheureusement, être appuyées de chiffres; ceux que possède le gouvernement général sont à la fois globaux et approximatifs, les organes nécessaires lui faisant encore défaut pour réunir des renseignements précis.

M. Doumer signale l'importance du Yunnan, la province méridionale de la Chine placée au-dessus du Haut-Tonkin, et dont nous devons avoir la clientèle.

Le Yunnan est une région d'avenir à cause de ses mines. C'est l'avis non seulement des ingénieurs de l'État, mais aussi des ingénieurs privés. M. Beylard, ingénieur envoyé par le Comité des forges de France pour se rendre compte de l'état de la contrée, en est revenu enthousiasmé. M. Beylard a rapporté, de sa mission,

des chiffres très exacts sur l'importance des mines, le nombre des ouvriers qui y sont employés, le développement dont cette industrie est susceptible. Le pays est très riche, aussi bien en mines d'étain, qui occupent à elles seules 30 000 ouvriers, qu'en mines de cuivre. Le charbon y est très abondant; la découverte récente de charbon gras est un fait de toute première importance. Il y a là un vaste champ pour l'exploitation française.

La population du Yunnan possédait, avant la révolte des Taiping, 12 millions d'habitants; elle n'est plus, pense-t-on, que de 8 millions, mais une exploitation rationnelle des mines l'augmenterait et l'enrichirait. Le Yunnan est le complément économique naturel de l'Indo-Chine.

On voit quelle est l'importance de cette région au point de vue commercial. Elle ne le cède pas, d'ailleurs, à l'importance politique. C'est là, en effet, le point de partage des races indoustaniques et des races chinoises. Elle est à l'Est ce que l'Afghanistan est à l'Ouest.

Au Yunnan, il faut ajouter le Koué-Tchéou, le Kouang-Si, le Kouang-Toung, qui peuvent fournir des débouchés importants aux produits français.

Aujourd'hui, ajoute M. Doumer, l'Indo-Chine possède ou va posséder tous les organes d'un gouvernement solidement établi. Le gouverneur général a obtenu le concours de l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour l'organisation d'une école archéologique orientale. M. Doumer demande à la Société de statistique qui, elle aussi, est une sorte d'académie, son concours pour l'organisation d'un service de statistique. Il sollicite les indications et les conseils de la Société. M. Brenier, chargé d'organiser ce nouveau service, ne manquera pas d'en tirer grand profit. (*Applaudissements unanimes et prolongés.*)

Légion d'honneur.

Ont été nommés chevaliers de l'ordre national de la Légion d'honneur :

M. ROCHETIN (Eugène-Amable-Jean), par décret en date du 31 décembre 1898, rendu sur la proposition du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

M. LEMERCIER (Marcel), par décret en date du 30 décembre 1898, rendu sur la proposition du Ministre des travaux publics.
